

Les droits des faibles et la tyrannie des forts

«La civilisation moderne ressemble beaucoup à une communauté d'hommes de proie, soustraits soudainement à toute action policière. Chaque individu se fait sa loi; chacun s'empare de ce qui lui convient. Les droits du faible se montrent ainsi sous leur véritable aspect.

«En ce qui concerne la conscience internationale, ces droits n'existent plus.

«Tant que le concert européen produisit l'harmonie et non la discordie, le faible pouvait sembler jouir de certains droits. Le pouvoir combiné des peuples empêchait les nations, individuellement comprises, de piller leurs voisins plus faibles. Nous pouvions parler encore de leurs droits. Maintenant, nous voyons que c'était seulement l'ajustement habile des jalousies internationales qui protégeait les faibles. Nous voyons qu'ils n'ont plus de droits lorsque les forts sont libres de satisfaire leurs appétits.»

Qui parle ainsi ?

Un journal important de la presse impériale, le plus répandu en Canada, le *Star*, de Montréal (4 déc. 1911), qui n'est pas sans attaches avec la maçonnerie.

Le *Star* conclut en faveur de l'impérialisme qui s'apprête, comme Hugolin, à dévorer ses enfants pour leur conserver un père !

L'homme de proie

Remarquons que le *Star* a soin de ne pas insister sur les faits et les gestes de l'homme de proie par excellence des temps modernes, à savoir l'impérialisme britannique. S'il y a un homme de proie qui a su mépriser les droits des faibles, s'emparer de ce qui lui convenait et se tailler ainsi un empire, auprès duquel l'empire romain ne fut qu'un jeu d'enfants, c'est bien celui qui a son siège parlementaire à Londres.

Il a tellement embrassé depuis le XVIIIe siècle qu'il ne sait plus étendre au XXe.

Il a tellement pris, à droite, à gauche, ce qu'il convoitait, qu'il a peur de ne plus pouvoir garder tout cela par ses propres forces.

De là les appels anxieux aux dominions, provenant presque tous de coups de force ou de coups de ruse, au mépris des droits des faibles—à commencer par le Canada pour finir par les Boers, en attendant le tour du Congo, des colonies portugaises, etc.

Les faibles et les forts

Ce qui mérite surtout l'attention, c'est le tableau tristement vrai que le *Star*, en veine de sincérité, trace de la «civilisation moderne».

Il est historiquement établi sur des faits patents, que, depuis qu'on ne reconnaît plus la chrétienté, les faibles n'ont plus de droits garantis contre les forts.

Telle est l'œuvre du protestantisme qui déchira le christianisme, au XVIe siècle, et de la révolution, déchaînée au XVIIIe.

Celle-ci, toujours en marche, fait le tour du monde. Elle a commencé par bouleverser la France, c'est-à-dire la nation qui, jadis et naguère encore, était la protectrice des faibles, le bras droit de l'Eglise, le défenseur séculaire de la papauté, organe de la justice internationale, médiatrice de la paix et de la con-

corde; elle a commencé par bouleverser la France chrétienne, l'apôtre de la civilisation et de l'Evangile, le «bon sergent du Christ», dont les Annales, pendant tant d'années, méritèrent, à côté des *acta sanctorum*, des *acta Dei per Francos* et la révolution continue sa marche.

D'où sortit le vent

D'où sortit le vent qui, soufflant d'abord sur la France, a promené ensuite de par le monde la révolution anti-chrétienne, anti-sociale et anti civilisatrice ?

Du fond de l'Angleterre.

Qui a semé la tempête à son profit ?

L'impériale, la protestante, l'anticatholique Angleterre.

Comment ? Par la maçonnerie anglaise constituée en 1699 à Londres par le premier prince de la maison d'Orange et transformée en 1717, toujours à Londres, en machine de guerre.

C'est de l'époque néfaste où le maçonisme britannique prit pied hors d'Angleterre, que date l'expansion formidable de l'Empire établi par les hommes de proie de Londres, et que s'affirme l'ère de l'écrasement des faibles, du mépris de leurs droits et de la tyrannie des forts...

Acta Diaboli per Anglos

Il ne s'agit pas de faire ici l'histoire de l'Empire dont le Canada, par la force, fait partie depuis 1759. Il suffira de rappeler que la chute de Québec, saluée avec enthousiasme par Voltaire, comme premier chapitre de la révolution, se produisit à l'époque où la maçonnerie anglaise avait pu inoculer le virus révolutionnaire en Amérique comme en Europe.

En France, par les loges, la maçonnerie avait propagé le mal secret des temps modernes, qui devait, trente ans après la chute de Québec, éclater à Paris, comme une explosion de dynamite.

Voltaire, initié franc-maçon, c'est-à-dire destructeur masqué, à Londres, dès 1726, était tenu au courant de tout et entretenait des rapports occultes avec les frères, anglais sous prétexte de philosophie.

Sous l'œil de Londres, plus que sous celui de Paris, il travaillait en France, avec un acharnement de possédé, à «écraser l'Infâme» à «fouler aux pieds les Lys». Aussi, en 1769, Arouet pouvait-il écrire aux FF.: et amis : «Dans vingt ans, Dieu verra beau jeu».

Ce beau jeu, c'était le jeu de la Maçonnerie impériale : *Acta Diaboli per Anglos*.

La Papauté et ses droits

Une fois la France catholique par terre, sa royauté décapitée, ses institutions détruites; une fois la nation française déracinée, aux mains d'une tourbe fanatisée, anti-christianisée, satanique inspirée, l'impériale, la protestante, la maçonnique Angleterre put poursuivre librement sa carrière d'homme de proie.

L'un des exploits les plus significatifs de l'action révolutionnaire venant d'Albion fut, au XIXe siècle, l'écrasement des droits de la Papauté, sous le prétexte de fonder une «Italie-Une», par l'effort concentré de la maçonnerie mondiale dont l'impériale est la mère et l'éducatrice.

S'il y eut jamais au monde une faiblesse sacrée, c'est, à coup sûr,

celle de la Papauté. La maçonnerie anglaise, fidèle au programme tracé par son F.: Voltaire, travailla à «écraser l'Infâme» et quand la tyrannie piémontaise pénétra à coups de canon dans la Rome de Pie IX, au mépris formel des droits des faibles, la maçonnerie impériale participa au triomphe, à la gloire infernale de la maçonnerie universelle.

Lors de la première conférence internationale dite de la Paix convoquée par la Russie à La Haye, ce fut l'Angleterre qui poussa l'Italie-Une à s'opposer à ce que la Papauté, sous Léon XIII, y fut représentée.

La part de responsabilité de l'homme de proie de Londres dans la destruction de la chrétienté, des droits des faibles, entre autres de la Papauté, séculaire protectrice des petits, est donc prépondérante. On pourrait même soutenir qu'il doit en porter seul l'épouvantable poids...

Homo homini lupus

Cicéron, dans un de ces chefs-d'œuvre, où la raison romaine domine le paganisme, peignant l'état d'un peuple soumis à l'impie radical, s'écriait avec une énergique concision : «*Homo homini lupus*». Chaque homme serait un loup pour son semblable. Cicéron ne se doutait pas, quand il parlait ainsi aux payens de son temps, qu'un jour viendrait où, après et malgré bien tôt 2000 ans de civilisation chrétienne, on verrait imposer au monde, grâce à l'influence scélérates des sociétés secrètes au service d'un empire mondial, la tyrannie de l'homme de proie réalisant à la lettre la prédiction du dénonciateur de Catilina, prototype des conspirateurs modernes.

Oui, il est malheureusement trop vrai que la civilisation moderne ressemble à une communauté de bandits où chacun se fait sa loi et s'empare de ce qui lui plaît.

Oui, en matière internationale, les droits des faibles n'existent plus et les forts sont libres de satisfaire leurs appétits.

C'est l'*homo homini lupus* réalisé en plein XXe siècle. C'est le triomphe brutal de «la force sans droit sur le droit sans force», comme disait le prince de Metternich, dès 1850, à L. Veuillot.

Et ce retour à la barbarie ne se borne pas aux rapports internationaux. Il s'accroît dans l'ordre social parmi les individus comme parmi les peuples.

Le crime monte et se multiplie avec l'immoralité et l'impie.

Partout se lève, recrutée dans les loges, contre l'ordre, contre la paix, contre la vraie liberté et la vraie civilisation, l'armée du mal, la Terreur en tête l'Anarchie en queue.

Ainsi le veut la logique révolutionnaire de la maçonnerie universelle, qui rêve d'asservir le monde à sa tyrannie.

Ce que disait Léon XIII il y a vingt sept ans est encore plus vrai de nos jours :

«Dans l'espace d'un siècle et demi, la secte maçonnique a fait d'incroyables progrès. Employant à la fois la ruse et l'audace, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale. Elle commence à prendre, dans les Etats modernes, une puissance qui équivaut à la souveraineté»...

Dédions cela aux méditations de ceux qui haussent les épaules quand on parle de la maçonnerie, et aux peuples où elle travaille librement à

les détruire, en détruisant le Christianisme.

S'ils ne comprennent pas leur situation, s'ils ne s'organisent pas à temps, de façon à être forts, plus forts qu'elle, la secte internationale ne tardera pas à leur imposer, à ces peuples, faibles par leur faute, le régime de la force sans droit : *homo homini lupus*.

L. H.

Heureuse Année !

Nos meilleurs souhaits de bonheur vont tous les jours à nos lecteurs; mais, à l'occasion du Premier de l'An 1912, nous tenons à les leur réitérer avec toute l'effusion dont notre cœur est capable.

I. B.

Le Fonds des Reptiles

C'est ainsi qu'avec son cynisme habituel, le F.: Otto von Bismarck appelait le budget annuel des fonds secrets destinés à la presse du *Kulturkampf*, dans le monde entier, budget dont le F.: Bleichroeder, juif de Berlin, lui avait suggéré l'idée. Ce dernier en était le trésorier et en même temps il était celui de la maçonnerie exclusivement juive des *Bnai-B'rith* dont le siège central, alors à Hambourg, remplacé en 1870 par Rome, est tombé sous la direction actuelle du F.: juif Nathan.

Le «fonds des Reptiles» est donc une institution d'Etat d'origine maçonnique. Aussi, ne soyons pas étonnés de le voir fonctionner en Canada où la maçonnerie impériale a les pattes dans tous les partis politiques.

Mais en Canada on a cru pouvoir y mettre plus de cynisme encore que Bismarck. Celui-ci avait créé une institution secrète dont il ne rendait jamais compte au parlement : secrets d'Etat. Cher nous, c'est une institution publique, de temps immémorial. Elle sert à subsidier la presse inféodée au parti qui tient le pouvoir.

S'il s'agissait d'une caisse de parti, alimentée exclusivement par les hommes de parti au moyen de fonds tirés de leurs propres poches, il n'y aurait peut-être pas grand chose à redire, mais, où réside le cynisme incroyable de l'institution sur laquelle l'Auditeur général présente annuellement son rapport officiel, c'est que le fonds des reptiles canadiens se puise uniquement au trésor public.

Détourner de sa destination une part du budget national qui ne doit servir qu'à des dépenses nationales, pour ériger le trésor en vache à lait, en traite régulière au profit d'un parti, voilà ce que l'Etat canadien se permet !

Si un particulier disposait des fonds d'une caisse, à lui confiée comme gérant, pour des dépenses dans lesquelles lui seul serait intéressé, au détriment des actionnaires, ceux-ci le poursuivraient en justice. Ils lui feraient rendre gorge et le mettraient en prison pour y subir la peine criminelle prévue par le code pénal.

En Canada, grâce à l'aveuglement du peuple, à l'habitude de l'immoralité publique affichée, cela passe «comme une lettre à la poste»—quand la poste elle-même, remplie de créatures de parti, en vertu du «patronage», veut bien faire passer les lettres...

Cette institution honteuse a fonctionné dans tous les gouvernements, «responsables» parlementaires. C'est dire que cette responsabilité n'est souvent qu'un mot....

Voilà un abus criant, incontestablement immoral, de nature à corrompre l'opinion publique dont la presse est en partie l'éducatrice; de nature à corrompre la presse elle-même, à empoisonner délibérément l'eau de source où boit le peuple, comme le disait, il y a quelques années, un parlementaire «conservateur» à la chambre des communes.

Le *Star*, de Montréal, qui se pique d'indépendance, bien qu'il soit l'organe reconnu de l'impérialisme et de la maçonnerie, a publié, naguère, dès les débuts du nouveau gouvernement, un article serré, concluant, irréfutable, contre le «fonds des reptiles». A tout seigneur tout honneur ! J'aime à donner au *Star* ce bon point.

Il est temps d'en finir avec ce gaspillage effronté des deniers des contribuables; gaspillage aux ordres d'un parti et d'un gouvernement de parti; gaspillage qui atteint pour le fédéral seulement un million de dollars annuellement; ou plutôt pillage qui soutient près de deux cents organes de presse, ceux-ci, pour la moitié au moins, ne vivant que grâce au fonds des reptiles.

Si le gouvernement a besoin de publicité ou de réclame qu'il les mette en adjudication publique au plus bas offrande; et que les partis soutiennent leur presse de leurs deniers et non de l'argent du peuple !

L. HACAULT.

Petites Fleches

Le revers de la médaille

Les prétendus hygiénistes du bureau de santé de Montréal n'avaient pas prévu, sans doute, que toute médaille a un revers.

Depuis quelques semaines, à l'instar des autres Purgon du Bureau provincial d'Hygiène, afin de se donner raison aux yeux des gogos, ils font publier par la presse quotidienne des entrefilets exagérant la gravité de la variole à Montréal.

Mais voilà que le «Board of Trade», les hommes d'affaires, les principaux citoyens de notre ville commencent à trouver la farce un peu trop forte.

Ils ont demandé aux autorités municipales de vouloir bien prendre les moyens d'enrayer non pas l'épidémie de picote, il n'y en a pas, mais ce vent de folie qui souffle aux bureaux de santé.

Avis aux Drs Laberge, Pelletier et autres !

L'argent est un bon valet et un méchant maître.

Chancelier BACON.

L'ennui naît de la pauvreté du cœur.

PRIMEZ.

UN MOT A L'«Avenir du Nord» et à la «Vigie»

L'*Avenir du Nord* et la *Vigie* soulignent les quelques remarques que nous avons faites le 28 novembre dernier sur les déclarations du nouveau gouvernement fédéral, relatives à la marine de guerre, notamment celles des honorables Hazen et White, et nous reprochent d'avoir nui à l'autonomie canadienne, en combattant la loi Laurier-Brodeur.

Ces confrères sont des partisans aveugles.

Ils ne peuvent concevoir que la *Croix* se soit opposée aux vues du cabinet Laurier concernant la marine et qu'elle s'oppose aujourd'hui avec autant de logique à celles du cabinet Borden.

Nous n'avons pas changé notre manière de voir; nous sommes restés ce que nous étions; nous avons toujours dit que la création d'une marine de guerre, en Canada, aux conditions posées secrètement par l'Amirauté, était une absurdité antinationale, et nous ne cesserons de le répéter à M. Borden comme à M. Laurier. En agissant ainsi, en blâmant ce qui doit être blâmé, sans nous inquiéter si notre blâme tombe sur une administration conservatrice ou sur une administration libérale, nous faisons acte de journaliste vraiment indépendant.

M. Laurier, par ses reculs devant les sectaires Greenway et Sifton, lorsqu'il s'est agi de donner aux catholiques des provinces de l'Ouest des lois scolaires reconnaissant leurs droits, par ses autres reculs devant les exigences de l'Amirauté anglaise, par les scandales dont ses associés s'étaient rendus coupables, méritait d'être chassé du temple d'Ottawa. Si M. Borden ne nous donne pas une administration plus équitable, nous le combattons lui aussi.

La *Croix* n'appartient à aucun parti politique. Elle s'est donnée, dès sa naissance, à l'Eglise et à la patrie; elle entend bien rester indéfiniment à leur service.

JOSEPH BEGIN.

En guise d'étrennes

Nous ne demanderons pas d'étrennes; non, nous n'aurons pas cette aude! Mais, nous prions nos chers abonnés, ceux surtout qui peuvent le faire, de ne pas oublier de solder leur abonnement aussitôt que possible.

En guise d'étrennes, si nos lecteurs nous obtiennent quelques centaines de nouveaux abonnés, ce serait magnifique.

Il suffira, pour cela, de nous envoyer les noms et les adresses des personnes disposées à recevoir la *Croix*, et nous nous chargerons du reste.

LA DIRECTION

NOTE UTILE

Avez-vous une revue, une brochure, un livre, un feuillet, un tract, un factum, des formules de comptes, de registres ou de lettres, des cartes d'enveloppes, des cartes de visite, etc., à faire imprimer? Venez à l'imprimerie de la *Croix*, 309 rue Saint-Paul. Votre commande sera promptement remplie et à votre satisfaction, nous en sommes sûrs.

Les flachonneries de la morale laïque

« Est-ce donc ça votre morale laïque ? » demanda quelqu'un, à l'occasion des ignobles scandales dont Flachon, de la Lanterne, de Paris, éclaire si singulièrement l'ordure. Et ce quelqu'un n'est pas — il le dit lui-même — un pilier de sacristie, c'est « un laïc », c'est « un mécréant », c'est M. Gustave Téry, professeur de l'Université, de Paris. Eh ! oui, c'est ça leur morale laïque ! Comment fut-il nécessaire d'attendre tant d'années pour se rendre compte d'une si aveuglante clarté ? Les « flachonneries » défrayées récemment à la justice française doivent être rapprochées de tant d'autres aventures scandaleuses où chacun des héros s'excuse en déclarant vouloir « vivre sa vie ». Tel ce professeur et cette veuve de savants qui saccagent un foyer et tentent d'étouffer la plainte d'une femme légitime ; tel encore cet autre, aussi dans l'Université de Paris, qui débauche une de ses élèves et propose tout tranquillement à sa femme une existence à trois.

LA DÉCLARATION DE LONDRES

La déclaration de Londres sera vraisemblablement rejetée par les conservateurs de la Chambre des lords.

Comme on le sait, on désigne sous ce nom un code réglant les droits de prise dans les guerres navales futures. Il fut rédigé à l'usage du tribunal international de la Haye par une conférence tenue à Londres en 1909 — d'où son nom. Il s'agit aujourd'hui de savoir si l'Angleterre y souscrit et s'y soumettra dans l'avenir.

Une campagne très violente a été menée en Angleterre contre cette déclaration. La raison fondamentale de cette opposition est la suivante : les approvisionnements peuvent, dans certaines conditions, être considérés comme contrebande de guerre et saisis, d'après une clause de la déclaration de Londres.

On voit immédiatement quelle panique a provoquée cette clause : si l'Angleterre, qui tire 75 p. c. de ses denrées alimentaires de l'étranger, ne peut être ravitaillée en temps de guerre maritime, elle serait affamée en huit jours.

De plus, les Anglais reprochent à la déclaration de soumettre les litiges à un tribunal dans lequel le Luxembourg, la Suisse et d'autres petits pays sans intérêts maritimes sont représentés au même titre qu'eux.

De là l'opposition des sociétés de navigation, des compagnies d'assurances maritimes, etc., sur laquelle s'appuient les lords.

Rejetée par les lords, la déclaration ne pourrait être admise avant deux ans. Aussi, ceux-ci ne manqueraient-ils pas l'occasion de « sauver la marine anglaise et de tirer argument de ce rôle » de la Chambre Haute dans la lutte contre le gouvernement libéral.

On peut constater, à la lumière des événements contemporains, que tout ce que l'Église avait fondé, organisé, enseigné et pensé était sage, libéral et avantageux pour l'homme, correspondait à la fois et à l'idéal le plus élevé et à la plus pratique réalité, et que tout ce qu'on a voulu établir en dehors de l'Église n'aboutit qu'à la confusion, au désordre et au chaos.

Ed. DRUMONT.

L'IMPRIMERIE DE LA "CROIX"

Donnez vos travaux d'imprimerie à la CROIX ; vous trouverez un personnel avenant, des prix très modérés et un travail tout à fait satisfaisant.

Tous ces gens veulent « vivre leur vie », de même que Flachon, l'ignoble Flachon et les habituels clients des proxénètes, aujourd'hui sous les verrous, entendaient vivre aussi leur vie, en pervertissant des enfants de neuf ans !

« Avec la morale individualiste, dit donc M. Gustave Téry, l'individu étant un absolu, le groupe familial n'a plus pour lui qu'un intérêt relatif, provisoire, contingent. L'individu l'a fondé, parce que tel était son plaisir ; il le dissout sans autre forme, parce que son plaisir l'appelle ailleurs. Il n'accepte aucun lien, aucune obligation, aucune servitude, si ce n'est celle de ses appétits. »

« Pour voir les choses telles qu'elles sont et les appeler par leur nom propre, vivre sa vie, c'est ériger l'égoïsme en système. Est-ce là que nous mène la laïcisation de l'enseignement ? Dieu supprimé, est-ce le moi de chacun qui va devenir pour chacun le nombril du monde ? »

Voilà, constaté par un de ses fondateurs, le fruit de la morale laïque !

LA HAINE DES COUVENTS

Notre vaillant confrère de Namur, l'Ami de l'Ordre, réfute avec une vigueur très précise les calomnies de la presse maçonnique :

On n'aime pas les couvents dans la cambuse du bloc maçonnique belge. C'est pourquoi on les calomnie à bouche que veux-tu.

« Il y a, nous dit un scribe de cette cambuse, 17 couvents à Namur qui font une concurrence déloyale au commerce en occupant des jeunes gens pendant des 15 à 16 heures par jour pour des salaires dérisoires. De plus, Champion et Malonne ont boucherie, brasserie et boulangerie et font donc aussi concurrence aux bouchers, brasseurs et boulangers. »

Nous voudrions bien savoir comment s'approvisionner soi-même de viande, de beurre et de pain, c'est faire la « concurrence » à autrui. Ces couvents vendent-ils aux particuliers ? Non, ils se contentent de se pourvoir eux-mêmes, comme c'est leur droit. Alors, où est la concurrence ? Et puis, ne doivent-ils pas acheter bétail, grain, charbon, farine ?

Pour les autres, les 17, si 17 il y a, que l'on nous montre ceux où quelque industrie est exercée.

Nous connaissons le Bon Pasteur où l'on s'occupe de lingerie, les Sœurs de Nancy qui ont une très modeste cartonnerie, les Religieuses d'Alençon qui ont ouvert une école et un atelier de dentelles. En voilà trois, et puis c'est tout.

Ce faisant, outrepassent-elles leur droit ? Nous ne voyons pas du tout comment, car enfin elles sont libres de travailler pour vivre comme tout le monde.

Quant aux 15 à 16 heures de travail par jour, c'est un vulgaire mensonge ; et quant au salaire dérisoire, c'en est un autre, car les religieuses, outre qu'elles hébergent, nourrissent, entretiennent et instruisent leurs petites ouvrières, elles leur donnent en outre de tous ces soins constituant à eux seuls une large rémunération, une rétribution qui vient s'y ajouter et intéresse de plus près les enfants aux travaux qu'elles accomplissent.

Nous allons pourtant faire un grand plaisir aux sœurs de la Grand'place. Nous allons leur révéler qu'il y a même des couvents où les élèves travaillent pour rien du tout.

C'est ainsi, pour n'en citer qu'un seul, que, pour le moment, les Sœurs de Notre-Dame, ayant acheté fil, aiguilles, étoffes et accessoires, font confectionner, dans leurs cours de coupe, des vêtements destinés à être

gratuitement distribués aux petites Congolaises qu'elles évangélisent sur la terre d'Afrique.

C'est ainsi qu'il y a chez les Sœurs de Sainte-Marie un vestiaire où dames de la ville, sœurs et élèves, travaillent pour les pauvres, confectionnant layettes et blouses.

C'est terrible, n'est-ce pas, cette exploitation de l'enfance pour enseigner à la fois la couture et la charité !

UN PROJET DE LOI ANTICATHOLIQUE ET ANTIPOLONAIS EN RUSSIE

On a commencé à la Douma la discussion sur le projet de loi établissant un régime spécial pour le gouvernement de Chelm. D'après les euphémismes de l'exposé officiel, la population de cette province est menacée par les « grands propriétaires polonais » qui veulent la « poloniser » et la « convertir au catholicisme ». On y a vu des Polonais qui, par crainte des persécutions, dissimulant leur catholicisme sous une apparente conversion à l'orthodoxie, revenaient à la pratique catholique dès la publication du fameux édit dit de tolérance. Voilà ce que les persécuteurs appellent « polonisation » et conversion forcée.

Le ministre de l'intérieur a déclaré qu'il n'y a, dans le projet, qu'une modification du régime administratif dans une petite partie de l'empire de Russie : « Les traditions, la langue, et la situation géographique du gouvernement de Chelm, a-t-il dit, montrent d'une manière incontestable qu'il est habité par une population russe. Le projet de loi ne peut avoir d'autres conséquences que de donner à cette population russe la possibilité de retrouver son originalité, de reprendre conscience d'elle-même et de fortifier en elle par là même le sentiment d'attachement à la patrie russe. »

M. Dinska, parlant au nom des Polonais, a critiqué vivement les déclarations du ministre de l'intérieur. (Vive interruption à droite). L'orateur a montré que le projet de régime spécial pour le gouvernement de Chelm a déjà été huit fois proposé et huit fois repoussé. Le projet de loi, déclara-t-il, porte atteinte à la situation légale de la Pologne et, par là, offense la Pologne. Le projet tend à créer un abîme entre deux peuples frères.

ÇA ET LA

Le service militaire obligatoire pour les femmes

L'assemblée patriotique des femmes de la province rhénane a voté un vœu tendant à faire adopter par le Reichstag une loi ordonnant le service militaire obligatoire pour les femmes de toute l'Allemagne, en temps de paix comme en temps de guerre.

En temps de paix, les femmes seraient occupées au service de l'administration, à la nourriture et à la couture.

En temps de guerre, elles serviraient dans les ambulances.

Une active propagande va commencer dans toute l'Allemagne pour amener le Reichstag à voter cette loi.

De hautes personnalités militaires et médicales se mettront à la tête du mouvement.

Voilà du nouveau ; c'est du moderne, du XXe siècle !

Le pillage des Congrégations en France

Le liquidateur d'une congrégation dissoute par la loi de 1901 refusait de rendre à ses membres la dot moniale qu'ils avaient versée en entrant en religion, sous le prétexte que cette congrégation s'était reformée à l'étranger.

Sur pouvoi, la Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de décider que le liquidateur était tenu de restituer les dots moniales.

Congrès des catholiques de l'Uruguay

Le quatrième Congrès catholique de l'Uruguay a eu lieu à Montevideo, le mois dernier. Il s'est terminé le 8 novembre par une séance de clôture au cours de laquelle le Dr Rius, le Dr Perea et le Dr Secco Illa prononcèrent, en présence d'une assistance extrêmement nombreuse, des discours fort applaudis sur la nécessité de l'union des catholiques. Le Saint père, en réponse à un télégramme des congressistes, leur envoya, avec ses vœux en faveur de l'action catholique, sa bénédiction spéciale.

NOMINATIONS

M. l'abbé H.-A. Benoit a été nommé procureur à l'évêché de Regina ; M. l'abbé Pierquin, curé de Grande-Clairière ; M. l'abbé W. Jubinville, curé de Sainte-Anne-des-Chênes ; M. l'abbé R. Boivin, curé de Somerset ; M. l'abbé J.-G. Bouillon, curé d'Elie.

BANQUE DE MONTREAL

Procès Verbal de la 94ième Assemblée Annuelle des Actionnaires

La 94ième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de Montréal a eu lieu, le 4 décembre à midi, dans la salle du conseil, au bureau-chef de la Banque.

Remarqué dans l'assistance : M. R. B. Angus, sir Edward Clouston, Bart., sir William Macdonald, sir Thomas G. Shaughnessy, MM. D. Morrice, H. V. Meredith, E. B. Greenfields, hon. Robert Mackay, James Ross, W. Molson Macpherson, C. J. Fleet, C. R., Dr H. B. Yates, G. F. C. Smith, Rév. G. H. Parker (Lennoxville), C. H. Cahane, C. R., William H. Evans, Hugh Paton, George Hooper, Henry Joseph, M. S. Foley, W. R. Miller, John Hamilton, George Durnford, C. S. Garland, W. Blackader, William Stanley, M. Archibald, C. Meredith, M. Alexander, Bartlett, McLennan, James Crathern, P. F. McCaffrey, John Beatty, H. Meredith Smith, H. Dobell, J. B. Learmont, John Paterson, H. B. Scott, C. W. Buchanan et James Skeoch.

Sur proposition de M. W. M. Macpherson, le président, M. R. B. Angus, fut prié d'occuper le fauteuil.

Il fut ensuite proposé par M. C. J. Fleet, C. R., secondé par le Dr H. B. Yates, que MM. G. F. C. Smith et Bartlett H. McLennan agissent comme scrutateurs et que M. James Aird soit le secrétaire de l'assemblée. Ces motions furent adoptées à l'unanimité.

LE RAPPORT ANNUEL

Sir Edward Clouston, Bart., le gérant général de la Banque, fut alors prié de lire le rapport annuel des directeurs aux actionnaires à leur 94ième assemblée générale.

LE RAPPORT GÉNÉRAL

Le rapport général au 31 octobre 1911 se lisait comme suit :

PASSIF	
Capital-actions.....	\$14,887,570.00
Réserve.....	\$15,000,000.00
Balance de profits reportée.....	1,855,185.36
	\$16,855,185.36
Dividendes non réclamés.....	1,508.01
Dividende trimestriel, payable le 1er déc. 1911.....	360,000.00
	17,216,193.37
Billets de banque en circulation.....	\$ 15,914,654.00
Dépôts ne portant pas intérêt.....	46,187,554.74
Dépôts portant intérêt.....	135,538,261.10
Balances dues aux autres banques en Canada.....	175,687.44
	197,816,157.28
	\$229,920,420.65
ACTIF	
Espèces en or et argent.....	9,627,050.47
Billets du gouvernement à demande.....	9,717,605.75
Dépôt au gouvernement du Canada, requis par l'acte du Parlement pour la garantie de la circulation des billets de banque en général.....	700,000.00
Dû par des agences de cette banque et d'autres banques, en Grande-Bretagne.....	\$14,566,291.85
Dû par des agences de cette banque et d'autres, à l'étranger.....	3,408,981.89
Prêts à demande et à courte échéance, en Angleterre et aux États-Unis.....	42,602,772.00
Dépôts sécurité du Dominion et du gouvernement provincial.....	675,479.94
Obligations, débentures, stocks de chemin de fer et autres.....	16,134,307.86
Billets et chèques d'autres banques.....	7,013,395.71
	104,445,885.47
Édifices de la Banque de Montréal et succursales (évalués à \$9,088,000.00 : terrains, \$4,735,000.00 ; édifices, \$3,353,000.00).....	4,000,000.00
Prêts courants et escomptes au Canada et ailleurs, déduction faite de la réserve de l'intérêt et autres actifs.....	121,053,065.71
Dettes garanties par hypothèque ou autrement.....	188,204.43
Dettes en souffrance non spécialement garanties (après avoir pourvu aux pertes probables).....	233,265.04
	121,474,535.18
Banque de Montréal, Montréal, le 31 octobre 1911.	\$229,920,420.65
E. S. CLOUSTON, Gérant Général.	

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Le président, M. R. B. Angus, proposa alors l'adoption du rapport, appuyé par le vice-président, sir Edward Clouston, Bart. Le président dit :

J'ai l'honneur de proposer l'adoption du rapport, et en le faisant je dois attirer l'attention des actionnaires sur deux changements importants dans le rapport annuel.

L'un qui fut autorisé par vous à l'assemblée spéciale du 5 septembre et approuvé subseqüemment par le bureau du trésor, pourvoyant à une augmentation de \$1,600,000 dans le capital-actions — surtout en vue d'augmenter d'autant le droit d'émettre des billets en circulation. Cela paraissait urgent, vu que la circulation des billets de cette banque avait atteint la limite légale, savoir, le montant du capital payé, et comme plusieurs autres banques se trouvaient dans la même position, on a craint une rareté de numéraire.

Un autre changement considérable dans le rapport est celui du compte des bâtiments de la Banque, qui pendant des années était représenté par la somme relativement insignifiante de \$600,000.00, malgré les dépenses considérables de la Banque et pour fournir des locaux concevables répondant à l'augmentation des affaires par tout le pays. Vos directeurs ont été critiqués pour avoir chargé, aux profits de l'année, le plein montant du coût dans ce chapitre, et on a suggéré que notre système devrait être changé pour se conformer à celui des autres banques dans les rapports publics. Nous avons donc fait une évaluation modérée des propriétés, résultant dans les chiffres que l'on vous soumet maintenant, savoir \$9,088,000 : terrain, \$4,735,000, et bâtiments, \$4,353,000, et nous avons repris moins que la moitié, savoir, \$4,000,000, afin de mieux représenter cet item à l'état de comptes. Pour clore le compte des bâtiments on a donc appliqué la somme de \$3,400,000 et la balance a été reportée.

Les appels sur les nouvelles actions se distribuent sur une période de 9 mois, et quand les versements seront complétés, le capital-actions sera alors de \$16,000,000 et la réserve d'autant.

Le 15 septembre dernier, nous avons éprouvé une perte de \$273,721.00, qui ont été volées à New-Westminster, une de nos succursales importantes, où l'on avait réuni une somme considérable pour le paiement des gages. On a recouvré une petite partie du montant, outre l'assurance, et la balance a été rayée.

Les affaires de la Banque ont été assez prospères pendant l'année, bien que l'emploi des fonds disponibles, par près de demande ou à courte échéance, ait moins rapporté que d'habitude, les taux d'intérêts ayant été très bas à New-York et à Londres durant cette période. Les dépôts ordinaires indiquent une bonne augmentation, tandis que les dépôts à termes ont quelque peu diminué, vu que nous ne voulions pas encourager une augmentation dans le taux d'intérêt.

Les marchés financiers de la Grande-Bretagne et du continent européen ont absorbé largement les obligations et les actions canadiennes, municipales, industrielles et de chemins de fer. Il y eut une courte période de ralentissement, mais cet état est disparu, et il y a une bonne demande pour les bonnes valeurs. Il y a largement place pour le capital étranger dans ce pays, qui se développe rapidement, et il est d'autant plus nécessaire, qu'aucune émission de valeur douteuse ne soit offerte au capitaliste étranger.

Pendant l'année que nous examinons, le Canada a joui d'une grande prospérité dans toutes les branches de l'industrie et du commerce, et nul doute qu'il a ajouté beaucoup à ses richesses permanentes et productives : bien que cela se voit plus dans les provinces de l'Ouest et la Colombie, cependant Ontario, Québec et les Provinces Maritimes n'ont pas manqué d'y participer.

L'industrie minière de la Colombie-Anglaise s'est réveillée, bien que la grève prolongée des charbonniers ait gêné l'exploitation des mines et diminuer leur production. Les mines d'Ontario ont rapporté merveilleusement. Le fer et le charbon de la Nouvelle-Ecosse ont produit largement et donneront plus de bénéfices quand leur organisation sera plus complète.

Les manufacturiers ont été très occupés, et de nouvelles industries de toutes sortes surgissent dans toutes les parties du Canada.

Par l'immigration venant de l'Europe et des États-Unis, le Canada a ajouté 348,635 âmes à sa population, une augmentation sur l'année précédente de 56,369. Cet item seul représente un gain considérable ; on a diversement évalué la valeur en argent et en valeurs de chaque immigrant, mais nous savons que le total est élevé, mais le bénéfice en est encore plus marqué par l'entrée au pays de tant de mains additionnelles, la plupart des ouvriers de ferme, qui s'établissent sans délai sur les terres qui s'ouvrent à leur travail.

L'augmentation de l'immigration, le développement conséquent de la nouvelle superficie et les nombreuses conditions climatiques rendent difficile l'estimation des résultats de la récolte. Par exemple, les chiffres généralement acceptés pour l'année écoulée variaient de 80 à 95 millions de blé, tandis que le rapport final atteignait véritablement 118 millions en chiffre ronds. Je tiens de bonne source l'estimation suivante pour cette année, parlant des récoltes de l'Ouest :

Les estimations relatives faites par des juges compétents atteignent environ 200 millions de minots. Cependant, depuis, ces estimations ont été réduites à environ 180 millions, vu les conditions de température défavorables. Bien que la qualité, cette année, en somme, ne soit pas ce qu'elle devrait être, la moyenne des prix payés pour les qualités moindres est même meilleure que les prix obtenus par le passé pour des qualités

périures, et conséquemment les profits en argent nets seront les plus considérables jamais obtenus dans le Nord-Ouest. Si l'on considère l'effet de la récolte du blé au point de vue de son influence sur la prospérité de notre Dominion, la valeur des autres céréales produites dans notre Nord-Ouest ne doit pas être mise de côté. Si l'on accepte les estimations présentes des différentes récoltes importantes, qui sont comme suit:

Blé 180,000,000 minots
Avoine 200,000,000 minots
Orge 35,000,000 minots
Lin 7,000,000 minots

La valeur en argent pour le fermier, à la moyenne des prix en vogue aujourd'hui, serait approximativement de plus de \$235,000,000, ce qui n'est pas une petite somme, si l'on considère qu'elle provient exclusivement des recettes des cultivateurs de différentes sources, telles que animaux, foins, récolte de racines et produit de crémérie.

La construction de chemins de fer particulièrement dans le Nord-Ouest continue à manifester une grande activité; et tandis que son effet immédiat profite au pays par la dépense d'argent et le travail, où les lignes sont choisies avec soin, il prépare les voies à la colonisation et offre des facilités au commerce et un accès aux marchés.

Il est très important de remarquer les immenses travaux d'irrigation dans le Nord-Ouest par lesquels les terres arides sont changées en champs fertiles destinés à devenir le lieu de résidence d'une grande population agricole. Quant aux fermes toutes préparées, on ne peut les équiper assez vite pour répondre aux demandes de ceux qui aimeraient à être colons. Bien que les chemins de fer aient pris l'initiative de cette entreprise, elle est suivie par de grands propriétaires de fermes et capitalistes de la Grande-Bretagne qui, poussés par des motifs patriotiques, dans quelques cas, font de semblables placements dans le but de fournir des homes et d'aider à l'excédent de population venant de la mère-patrie. Les fermes expérimentales pour l'instruction et la commodité des colons sont aussi d'un immense avantage et s'étendent graduellement à chaque province du Dominion.

Une revue des différentes branches du commerce et de l'industrie dans tout le Dominion n'est pas de mon ressort, bien que la Banque dans ces vastes opérations soit vitement intéressée dans la vie commerciale du pays, et y touche en tout points. Cependant j'essaierai d'en faire un résumé succinct.

Le commerce de nouveautés de 1911 a été quelque peu insuffisant. Au printemps les assortiments étaient considérables et la demande peu forte, ceci étant jusqu'à un certain point un legs de l'année antérieure, mais une amélioration sensible s'est fait sentir avec des perspectives beaucoup meilleures.

Dans les cotons canadiens on a constaté une grande augmentation à des prix fixes, et les importations diminuent graduellement. De bonne heure dans l'année aussi nos fabricants de lainage etc ont souffert de la concurrence des importations de l'étranger. Des marchandises destinées aux Etats-Unis, où les marchés étaient encombrés, furent, suivant les rapports Bradford, vendues au Canada à sacrifice, mais cet état de choses a disparu et les moulins sont maintenant bien occupés à fabriquer des marchandises pour la prochaine saison.

Certes, des autorités compétentes déclarent que le commerce de gros est à présent dans un état comparativement florissant et augmente.

On dit que le commerce de fer, de quincaillerie et d'épicerie est décidément bon, bien que les profits soient peu rognés par une concurrence excessive.

Dans le commerce de chaussures il s'est fait des transactions apparemment profitables, malgré le prix élevé du cuir. Un changement très remarquable s'est fait sentir dans le commerce de beurre et de fromage, comparé aux affaires de l'an dernier. Les fermiers ont reçu 3c de plus par livre de fromage, et 5c et 6c de plus pour le beurre. On a réalisé une augmentation considérable dans la production de l'année, ce qui démontre que les fermiers ont reçu au moins \$3,000,000 de plus pour leurs exportations de produits de crémérie que durant la période correspondante de l'année précédente.

La récolte du foin dans le Dominion, pour 1911, a été moindre que l'an dernier, mais les fermiers ont réalisé de plus gros bénéfices en le vendant de \$2 à \$3 par tonnes, et il existe une grande demande de la part des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

L'exportation des bestiaux diminue chaque année, ceci étant dû dans une grande mesure à la plus grande consommation dans les marchés du pays et à l'augmentation de la population dans l'Est et l'Ouest.

Les pêcheries sur la côte de l'Atlantique, ont été très prospères, et l'an dernier, tous ceux qui vendaient du poisson ont fait de l'argent. Les pêcheurs ont fait de grosses captures et ont obtenu les plus gros prix. Ceci est vrai généralement quant aux Provinces Maritimes et Terre-Neuve.

Pour ce qui regarde la côte du Pacifique, l'embarquement du saumon a été dans la moyenne. Le marché est actif et les prix bas. Les autres conditions des pêcheries sont généralement satisfaisantes. De récents changements dans le tarif des Etats-Unis, et la chute comparative des pouvoirs hydrauliques dans ce pays, ont mis la fabrication de la pulpe et du papier du Canada en vogue. Plusieurs de nos moulins ont été heureux dans leurs transactions; et avec nos immenses forêts d'épinettes et nos pouvoirs hydrauliques incomparables, cette industrie est sûre d'avoir un développement naturel dans ce pays.

Le commerce de bois de construction a été mauvais durant toute l'année,

particulièrement dans la Colombie-Anglaise, qui devait faire face à la concurrence des Etats de l'Ouest, dont le bois a été imposé aux marchés canadiens, à cause de la presque complète paralysie du commerce dans leurs environs. Dans l'Est, et particulièrement dans ces derniers temps, on a constaté une amélioration sensible dans le compte d'exportation et de ventes au pays. Dans ce dernier il s'est fait sentir une animation sans précédent et une bonne demande à cause de l'activité des constructions.

Ceci m'amène à remarquer que des transactions dans les immeubles ressemblent trop à de la spéculation. A Montréal et dans d'autres villes de l'Est, les prix ont été jusqu'à un certain point tranquilles, jusqu'à ces derniers temps, où le public a réellement apprécié le besoin de faire l'achat de maisons et de constructions commerciales, à cause de l'augmentation considérable de la population. De là, l'augmentation dans les valeurs, ce qui n'est pas sans justification.

Le commerce du port de Montréal fait voir une grande augmentation. La quantité totale du grain exporté durant la saison de navigation est d'environ 29,388,859 minots, comparés à 26,349,514 minots durant la dernière saison, alors que les exportations avaient presque doublé.

Vu que les produits agricoles se sont vendus à de bons prix, les cultivateurs du Canada ont fait une bonne année, ce qui se reflète dans l'état satisfaisant des affaires générales dans toutes les parties du Dominion.

Il ne peut y avoir de marque plus certaine de l'activité des affaires et de la prospérité générale du pays que les recettes de chemins de fer, qui sont colossales.

J'ai le regret d'annoncer la démission de sir Edward S. Clouston, baronnet, comme gérant général de la Banque. Après 47 ans de services, dont 20 passés comme premier dans le bureau exécutif, il est tout naturel qu'il aspire à se reposer des devoirs ardu de cette fonction.

Je suis heureux de dire, cependant, que son jugement mûri par l'âge et sa grande expérience sont encore à la disposition de l'administration, dans le bureau du vice-président.

Il aura pour successeur M. H. V. Meredith, un fonctionnaire capable et bien qualifié, qui s'entourera d'hommes capables comme on en trouve toujours dans le personnel de la Banque.

SIR EDWARD CLOUSTON

En secondant l'adoption du rapport, Sir Edward Clouston dit:

Vu que le président a traité des affaires générales du pays, je me bornerai à faire quelques remarques sur le rapport, dont vous avez une copie entre vos mains.

Pour nous conformer aux désirs des actionnaires, desirés exprimés à plusieurs de nos assemblées, et pour suivre la coutume des autres banques du Canada, nous avons montré le montant dépensé en nouveaux édifices de banque au cours de l'année dernière.

Nous avons aussi obtenu des estimations de tous nos terrains et immeubles et je ne crois pas qu'on nous accuse de surestimation quand nous en mettons la valeur, dans notre rapport, à \$4,000,000, soit un peu moins que la valeur du terrain seul. En effet, au montant de \$9,000,000 on devrait ajouter le coût des édifices non terminés, ce qui fait \$700,000 de plus. L'augmentation de \$3,400,000 sur les rapports précédents a été employée en partie, à porter notre réserve à un montant égal à notre capital-actions et le surplus a été porté à notre compte de profits et pertes. Si j'avais à parler comme simple individu, et non comme porte-parole du conseil de direction, je ne conseillerais pas d'augmenter, à l'avenir notre réserve au-delà du capital-actions. Je garderais toujours le compte de profits et pertes à son chiffre actuel, comme réserve, dont on se servirait quand les directeurs le jugeraient à propos dans les intérêts de la Banque, et je distribuerais le surplus des profits, une fois les appropriations faites, entre les actionnaires.

La diminution des dépôts, comparée avec l'année dernière, s'explique par le fait qu'alors nous avions de très gros dépôts spéciaux qui furent distribués peu de temps après. Le commerce des dépôts réguliers de la banque a été satisfaisant. L'augmentation dans nos prêts démontre que notre commerce canadien augmente régulièrement. Vous conviendrez avec moi que le rapport est des plus satisfaisants.

Le président a mentionné que j'ai décidé de me retirer du bureau exécutif. J'ai fait un stage passablement long, car je trouve que mon service dans la position de gérant général fait plus que doubler celui de l'un quelconque de mes prédécesseurs. Je n'ai pas oublié, néanmoins, que si les corporations peuvent durer indéfiniment, ceux qui les administrent finissent un jour par partir; voilà pourquoi j'ai toujours agi de façon à ce que la retraite d'un employé quelconque n'entravât en aucune façon les affaires de la banque. En passant, les rôles du conseil à mon successeur, je crois agir dans l'intérêt de la Banque et de ses actionnaires. M. Meredith a passé toute sa vie commerciale active au service de la Banque; il est au courant de sa politique, il est rompu à ses traditions, et a toujours donné satisfaction par le passé. Je ne doute pas qu'il réussisse aussi bien dans les hautes fonctions auxquelles il est appelé, et je suis convaincu que vos bienfaits seront convenablement administrés.

Le Rév. G. H. Parker dit ensuite quelques mots, demandant si l'on pouvait augmenter les dividendes des actionnaires, vu que le pouvoir de rendement de la banque avait profité. M. R. B. Angus — « Cette question a déjà été touchée par le gérant général sortant. Il parlait, sans doute, pour lui-même et sans savoir ce que l'année rapporterait, alors que nous serons plus en position de dire quels seront les profits. Il est certain que si les profits sont rais-

sonnables, on augmentera le dividende, mais cela dépend du résultat des officiers de l'année, dont on ne saurait rien dire de défini à l'avance. »

Le rapport annuel fut unanimement adopté.

Il fut alors proposé par M. Hugh Paton, secondé par M. Geo. Hooper que les remerciements de l'assemblée soient présentés aux président, vice-président et directeurs pour leur sollicitude aux intérêts de la Banque.

M. Hugh Paton. — « On m'informe qu'on n'a pas l'habitude de parler sur cette motion. Je me contenterai donc de remarquer que cela est bien de mise en l'occurrence s'il faut en juger par les événements de l'année et le travail de la Banque tel que produit sous nos yeux par le rapport qui nous est présenté. »

La motion fut alors adoptée unanimement.

Le président. — « Messieurs, de la part du président, du vice-président et des directeurs, je désire vous remercier pour le renouvellement de cette marque de confiance. Nous avons pu transiger les affaires de la Banque durant l'année avec le loyal support du personnel, tous se sont montrés anxieux de travailler à l'avancement des intérêts de cette institution. Je sens que tous les officiers et le personnel ont fait leur devoir, et de leur part, je désire vous exprimer notre appréciation pour le support cordial que nous avons toujours reçu au cours de nos travaux. » (Applaudissements.)

Proposé par sir Thomas G. Shaughnessy, secondé par M. C. R. Hosmer, que les remerciements de l'assemblée soient offerts aux gérant général, l'assistant gérant général, les surintendants, les inspecteurs, les gérants et autres officiers de la Banque pour leurs services durant l'année.

Ceci fut adopté à l'unanimité.

Le gérant général (sir Edward Clouston). — « Pour moi-même, l'assistant et les autres officiers de la Banque, je désire vous remercier pour cette bienveillante motion. J'ai toujours remarqué que le succès de tous ceux qui ont occupé ma position dépend en grande partie de l'efficacité et de la loyauté de son personnel. Je sais que j'en ai largement profité dans le passé, et de la part du personnel, il me fait plaisir de vous remercier de ce signe de confiance continue. »

M. C. H. Cahan, C. R. — « Comme actionnaire, je crois que ce serait l'expression des sentiments de tous les actionnaires de cette Banque, si nous, comme actionnaires, propositions une expression de nos regrets à la nouvelle de la retraite de sir Edward Clouston comme chef du bureau exécutif de la Banque et aussi une expression de notre appréciation pour les services insignes qu'il a rendus à cette Banque et à nos clients. Sir Edward Clouston a tenu durant plusieurs années une place très importante et distinguée dans les affaires de la banque au Canada. »

Non seulement son expérience et ses services ont été d'un secours inappréciable à cette banque, mais grâce à son jugement sain et à ses connaissances étendues en affaires ses conseils ont été d'un secours inappréciables aux clients de cette banque, qui y ont souvent eu recours.

Par conséquent, en qualité d'actionnaire, je désire proposer une résolution exprimant l'appréciation que nous faisons des services rendus par Sir Edward Clouston, et le regret, vu des raisons de santé et de long service, que nous éprouvons d'apprendre qu'il abandonne la charge de premier officier exécutif de la banque. Cette résolution fut appuyée par M. James Skeoch, et adoptée à l'unanimité.

Sir Edward Clouston: « Je remercie le proposeur et le second de cette résolution, de même que tous les actionnaires pour tout ce qui a été dit. Je me suis toujours efforcé de faire de mon mieux, dans les intérêts de la banque, durant mes longs rapports avec cette dernière, et je regrette beaucoup d'avoir à abandonner la charge de gérant général. »

On procéda alors à l'élection des directeurs, et après quelques instants les scrutateurs choisis à cette fin, déclarèrent que les messieurs suivants avaient été dûment élus, l'ancien bureau de direction étant réélu: —

M. R. B. Angus, A. Baumgarten, Sir Edward Clouston, Bar. E. B. Green-shields, C. R. Hosmer, Sir William C. McDonald, Hon. Robert Mackay, H. V. Meredith, D. Morrice, James Ross, Sir Thos. Shaughnessy, K. C. V. O., le très honorable Lord Strathcona et Mont-Royal G. C. M. G.; G. C. V. O.

DIRECTEURS ELUS

A une assemblée des directeurs, tenue plus tard, le très honorable Lord Strathcona et Mont-Royal, G. C. M. G., G. C. V. O., fut élu président honoraire de la banque, M. R. B. Angus, président, et Sir Edward Clouston, Bar., vice-président.

FOI ET PIÉTÉ

On peut bien, par un artifice intellectuel, concevoir la foi indépendante de la piété: la foi croit, la piété prie: la foi est un état de l'esprit, la piété est un mouvement du cœur; la foi demeure intacte, lors même que la piété s'émoussine.

Mais, si on y regarde de plus près et surtout si l'on consulte l'expérience, la foi et la piété apparaissent si étroitement liées, que l'une ne va point sans l'autre: la foi a besoin de la piété pour affirmer sa vie; la

souffle de la piété à la vertu de ranimer la flamme de la foi.

Tout d'abord la foi est une vie qui s'exprime par la piété.

Si la foi n'était qu'une spéculation de l'esprit, si elle ne consistait qu'à dresser et à retenir le catalogue complet des propositions révélées de Dieu et enseignées par l'Eglise, elle trouverait sa fin dans la précision de ses énoncés et dans l'intérêt de son objet, elle serait à son apogée dans le théologien le plus habile. Mais la foi implique un mouvement de l'âme vers Dieu, un effort intérieur de l'être humain vers l'Etre infini que, par ses dogmes, la révélation propose à l'homme comme objet suprême de ses aspirations; par là elle devient une vie; par là la foi d'un curé d'Ars peut avoir plus de prix que la foi du plus savant docteur de Salamancque.

Revue d'Apo.

CE QUE DIT PIE X DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Pie X, s'adressant à un prêtre qui voulait connaître son opinion sur la presse catholique, s'exprima en ces termes:

« Ah! la, e, on ne comprend pas encore son importance. Niles fidèles, ni le clergé ne s'en occupent comme il le faudrait. Les vieux disent quelquefois que c'est une œuvre nouvelle, et qu'autrefois on savait bien tout de même les âmes sans s'occuper de journaux. C'est blentôt dit: autrefois! autrefois! h... ces mauvaises têtes ne font pas attention qu'autrefois le poison de la mauvaise presse n'était pas répandu partout et que, par conséquent, le contre-poison des bons journaux n'était pas également nécessaire. »

« Il ne s'agit pas d'autrefois. Nous ne sommes plus à autrefois: nous sommes à aujourd'hui. Eh! bien, c'est un fait, qu'aujourd'hui le peuple chrétien est trompé, empoisonné, perdu par les journaux impies. En vain vous bâtirez des églises, vous prêcherez des missions, vous fonderiez des écoles, toutes vos bonnes œuvres, tous vos efforts seraient détruits si vous ne sachiez pas manier en même temps l'arme défensive et offensive de la presse catholique loyale, sincère. »

Ces paroles claires et autorisées se passent de commentaires.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Excursions de Noël et du Jour de l'An

Toronto.....	\$10.00	Hamilton.....	\$10.65
Ottawa.....	3.35	London.....	12.85
Quebec.....	4.90	Montreal.....	14.70
Sherbrooke.....	3.20	Peterboro.....	1.85
St. John's.....	1.90	St. John's.....	16.30

et toutes les stations au Canada, Fort William et l'Est, aussi à Detroit et Sault Ste-Marie, Mich., à Buffalo, Black Rock, Suspension Bridge et Niagara Falls, N. Y., et aux stations du Pacifique Canadien dans le Vermont et le Maine.

Taux d'un passage simple en première classe
Non pour départ les 23, 24 et 25 décembre, limite de retour 26 décembre 1911; autres départs: les 30 et 31 décembre 1911, 1 janvier 1912, limite de retour 2 janvier 1912.

Taux de première classe, plus un tiers
Non pour départ du 21 décembre au 1er janvier 1912, limite de retour 3 janvier 1912.

Excursions spéciales, taux d'un passage simple
Cité de Québec, places des Provinces Maritimes. Non pour départ du 21 décembre au 1er janvier 1912, et non pour retour jusqu'au 3 janvier 1912.

BUREAU DES BILLETS
218 rue St-Jacques — Téléphone Main 3732-3733, ou aux gares Viger et Windsor.

GRAND TRUNK

Seule double voie ferrée entre Montréal, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Detroit et Chicago.

A TORONTO

En 7 1/2 HEURES par

« l'International Limited »

Le train le plus beau et le plus rapide de Canada quitte MONTRÉAL à 8.00 a.m. tous les jours.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR
MONTRÉAL, TORONTO ET LOUNEST
9 a.m., 6.45 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m. Wagons buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour; wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité, avec lampes pour lire dans les lits, sur les trains du nuit.
MONTRÉAL-NEW-YORK, via D. & H. Co., — 8.35 a.m., 10.00 p.m., 6.15 p.m.
MONTRÉAL-BOSTON-SPRINGFIELD, via C. V. Ry., — 8.35 a.m., 10.30 p.m.
MONTRÉAL-OTTAWA — 8.30 a.m., 10.35 p.m.
MONTRÉAL-SHERBROOKE — LENOXVILLE, — 8.00 a.m., 10.15 p.m., 8.15 p.m.
Tous les jours, à l'exception le dimanche.

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE
180 rue St-Jacques. Tél. Main 0905.
Ou gare Bonaventure.

Electricité — Electricité
ACHILLE DAVID

Entrepreneur — Electricien

250 Saint-Paul

Tél. 801 Main 000 — Résidence: 801 8700

UNE SEMENCE A FAIRE

LETTERE PASTORALE DES

PERES DU PREMIER CONCILE PLENIER DE QUEBEC

Nous n'avons pas à démontrer l'importance de ce document. Il suffit de savoir que c'est tout l'Episcopat du Canada qui en est l'auteur pour lui reconnaître un caractère de haute sagesse. Et il traite de questions si vitales que nous avons cru devoir en faire une grande diffusion, afin que le peuple puisse, au foyer, le lire au besoin et en pénétrer parfaitement.

Nous avons donc fait un tirage considérable de cette lettre pastorale de Nos Seigneurs les Evêques (format grand in-12, sur bon papier, avec une jolie couverture), que nous offrons en vente aux prix suivants

\$80. pour 1000 exemplaires (DÉTAIL)
45. « 500 « «
10. « 100 « «
6. « 50 « «
3.50 « 25 « «
0.20 « 1 « «

Nous engageons fortement messieurs les curés à répandre cette œuvre à profusion autour d'eux. Elle sera une prédication continuelle qui ne manquera pas de porter les fruits les plus abondants dans leurs paroisses.

Les commandes doivent être adressées à la Croix, 309 rue Saint-Paul Montréal.

Messieurs les membres du clergé

SONT PARTICULIEREMENT INVITES A ALLER FAIRE UNE VISITE A LA MAISON

CHAS. DESJARDINS & CIE

Limitée

ILS Y TROUVERONT LES

PARDESSUS EN FOURRURES

LES PLUS CONFORTABLES ET TOUTES LES AUTRES

FOURRURES QU'ILS PEUVENT DESIRER A

40%

MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS

ILS Y TROUVERONT ENCORE

L'ELEGANCE ET LA QUALITE

ET UN PERSONNEL TRES AVENANT

LES VIEILLES FOURRURES SONT REMISES A NEUF

Chas. Desjardins & Cie

Limitée

130 rue Saint-Denis

Montréal

VINS DE MESSE

Marque: "VATICAN"

Marque: "SANCTUAIRE"

Ces vins se recommandent par leur qualité et les vases appropriés à leur fabrication. Certifications d'authenticité approuvées par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Prix et Echantillons sur demande

DEPOSITAIRES:

Arthur Druet, St-Sauveur, Québec. — G. et Ed. Ouellet, Lévis. — Belleville et Giroux, Trois-Rivières. — L. H. Major et J. Souffrès, Limitée, rue Sussex, Ottawa. — L. T. Trapp, Sorel, P. Q. — B. Bélanger & Co, Ville-Marie, P. Q. — Laporte, Martin & Co, La, Montréal.

AUTOUR DU TEMPLE.

En Espagne

La maçonnerie espagnole comprend 1 grand orient, dont le siège est à Madrid, 87 loges et 4,241 membres.

Le président du conseil de l'ordre est le Dr Miguel Morayta, 33e et ex-député aux Cortès.

Elle comprend aussi un suprême conseil du rite écossais ancien et accepté (fondé en 1811, dont le siège social est encore à Madrid, ayant sous sa juridiction immédiate 11 chapitres de Rose-Croix, 3 conseils de chevaliers Kadosh, 1 tribunal du 31e degré, 1 consistoire du 32e degré et 522 membres.

Au Portugal

La maçonnerie portugaise est un peu moins considérable :

1 grand orient à Lisbonne, 148 loges, 2,887 membres sous la direction du grand maître Sebastião de Magalhães Luua, 33e;

1 suprême conseil, du rite écossais ancien et accepté, fondé en 1842, encore sous la direction du grand commandeur Luua, 5 aéropages de chevaliers Kadosch, et 24 chapitres de Rose-Croix.

Au point de vue catholique, la situation du Portugal est exceptionnelle: le concordat est rompu, la révolution est à l'intérieur, la contre-révolution aux portes, et malgré l'attitude vaillante des évêques et d'un grand nombre de prêtres on ne sait ce qui arrivera de cette belle église.

Dans la lettre collective de l'épiscopat portugais, les évêques affirmaient que, d'après le dernier recensement, sur 5,423,132 habitants, 5,416,204 avaient déclaré appartenir à la religion catholique romaine.

C'est donc une infime minorité de 7 mille sectaires qui gouverne une population de 5 millions et demi.

Cela nous montre comme la franc-maçonnerie est arrivée dans ce pays à avilir la conscience catholique, énerver les courages et fausser les idées, puisque le gouvernement révolutionnaire a pu, sans transition, du soir au lendemain, sans préoccupation comme sans obstacle, faire passer le Portugal du régime concordataire à celui de la persécution directe.

AUDIENCES PONTIFICALES

Un prélat de la secrétairerie d'Etat du Vatican vient, avec l'autorisation du Saint-Siège, de publier une curieuse statistique des audiences de Pie X durant l'année 1910.

Cette année-là, le Souverain Pontife a admis en sa présence 49,597 personnes. Bien entendu, il ne s'agit ici que des audiences publiques et privées, car si l'on y ajoutait les milliers de pèlerins reçus collectivement par Pie X, ce chiffre serait considérablement augmenté.

A ces audiences privées et publiques, il faut ajouter les « tabella », c'est-à-dire les audiences d'affaires que le Pape accorde aux cardinaux, aux supérieurs des congrégations, aux chefs des nombreux départements ecclésiastiques.

Deux cardinaux seulement sont reçus à jour fixe toutes les semaines: le cardinal secrétaire de la congrégation consistoriale, qui voit le Pape tous les vendredis, et le cardinal vicaire, tous les samedis. Selon une tradition séculaire, ces deux audiences sont fixées à l'heure de l'Angelus.

Notons encore que le cardinal-préfet de la congrégation des Sacrements est reçu deux fois par mois, ainsi que le cardinal-préfet du Concile, le cardinal-préfet des Rites, le cardinal dataire, le cardinal-préfet de la Propagande et le cardinal-préfet des religions.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé J. B. Morin, ancien curé de Saint-Paul de Joliette, décédé le 25 du courant.

Le nouveau balai

Voici quelques extraits de l'article du *Star*, auquel nous faisons allusion en 1ère page:

« Jusqu'à présent les honteux subsides publics prodigués à la presse par les gouvernements des deux partis, constituent un scandale public. Les rapports de l'Auditeur général sont remplis de sommes — qui ne sont pas petites — payées par les divers gouvernements aux journaux (du parti) pour services : là ce sont des annonces, ici ce sont des contrats pour impressions (jobs), en dépit du fait que nous soutenons à grands frais une imprimerie officielle à Ottawa. Il y a des journaux partisans pour lesquels la contribution d'Ottawa est une partie importante de leur revenu annuel. Comment pouvons-nous espérer de ces journaux une appréciation équitable, indépendante, des actes du gouvernement, s'ils vivent de ses bontés ? En fait, nous ne l'espérons pas, et nous ne l'obtenons pas. »

« Beaucoup d'annonces officielles qui rendent ces journaux florissants sont un véritable gaspillage des fonds publics. Ils publient des an-

nonces, payées à haut prix, qui ne présentent aucun intérêt pour le public, sauf quelques entrepreneurs seuls équipés en vue de la publicité par annonces. Une petite circulaire à ces entrepreneurs, coûtant quelques dollars, suffirait. Et cependant ces annonces sont livrées à tous les journaux du parti et sont suivies de chèques considérables. »

« La publicité officielle devrait être organisée comme une affaire et non comme une gratification de parti. »

Après avoir cité au long les paroles de Sir R. Cartwright, alors dans l'opposition, sur « l'empoisonnement des sources d'information publique et sur la corruption officielle de la presse subsidisée », le *Star* termine en disant :

« Nous espérons que le nouveau balai se mettra en mouvement, dès le commencement, et qu'on déploiera de l'énergie pour balayer proprement et nous donner une presse propre. »

Fiat !

Mais nous craignons fort que l'ancien régime ne se continue.

PIERRE LEMOINE

Le dieu actuel des Juifs est capricieux

Il n'y a pas que Montréal où les Israélites mettent un pied à terre.

Anvers est devenu aussi leur paradis terrestre.

A preuve, c'est qu'une requête vient d'être adressée au conseil communal d'Anvers par le conseil d'administration de la Synagogue israélite, demandant l'autorisation de bâtir, rue de l'Orient, une annexe à la synagogue de la rue des Architectes, « devenue insuffisante pour les besoins du culte ». A l'appui de cette requête le conseil de la synagogue fait valoir que la population israélite de Zurenberg et d'une partie de la sixième section s'élève actuellement à environ 20,000 âmes. Il y a lieu de faire, à cette occasion, la constatation curieuse que ce n'est pas seulement le nombre sans cesse grandissant des Israélites qui est cause de l'érection d'une nouvelle synagogue, mais un motif d'un ordre plutôt psychologique. L'annexe de la rue d'Orient sera plutôt réservée aux Juifs de 3e et de 4e classe, tandis que l'autre, sera la basilique des Israélites de 1re et de 2e. Il paraît que le dieu des Juifs n'aime pas voir en son temple les fourrures voisiner les loques, et les bottines vernies les souliers éculés.

« Nous adorons un seul et même Dieu », mais pas ensemble. Ah ! non. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'une scission religieuse se produit dans le sein de la population israélite : il n'y a pas très longtemps une demande avait été faite par un certain nombre d'Israélites qui pratiquaient le rite portugais pour obtenir une annexe spéciale.

« Nous adorons un seul et même Dieu », mais pas ensemble. Ah ! non.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'une scission religieuse se produit dans le sein de la population israélite : il n'y a pas très longtemps une demande avait été faite par un certain nombre d'Israélites qui pratiquaient le rite portugais pour obtenir une annexe spéciale.

Notes diverses

Le congrès des inspecteurs d'écoles a eu lieu cette semaine à Québec.

On dit que M. Henri Bourassa sera nommé bibliothécaire du parlement fédéral, à la place de M. De-Celles qui serait mis à sa retraite.

L'hon. Juge Pagnuelo a donné sa démission comme juge de la cour supérieure à Montréal.

Le traité de 1832 entre la Russie et les Etats-Unis a été abrogé. Cependant les Juifs américains ne résoudront pas à entrer en Russie. Car la Douma vient justement d'être saisie d'un projet de loi consacrant l'ancienne prohibition.

Le féminisme et le gouvernement anglais

MM. Lloyd Georges et sir Edward Grey ont pris part à une réunion de la Fédération libérale des femmes à Londres. D'importantes mesures de police avaient été prises. Les suffragettes militantes d'avant-garde, bannières déployées, étaient massées aux abords de l'édifice. La police les a dispersées.

Sir Grey et M. Lloyd Georges, qui étaient venus à la réunion à titre privé, ont pris la parole en leur nom personnel.

Sir Grey a donné lecture d'une lettre de lord Haldane, favorable à l'extension aux femmes du droit de vote dans les élections législatives. Il a ensuite développé la même thèse :

« Il faudra profiter de la discussion, l'année prochaine, du bill sur le suffrage universel pour introduire dans ce bill un amendement concernant le vote des femmes, mais entre-temps, les femmes doivent s'abstenir de tout acte qui serait de nature à compromettre leur cause. »

M. Lloyd Georges a approuvé les paroles de sir Grey. Puis il a ajouté :

« Le gouvernement par les hommes, est-il si brillant qu'on doive en conserver à ceux-ci le monopole ? Les hommes ne savent régler leur querelles internationales qu'en se brûlant la cervelle les uns les autres, tandis que les femmes réunies à eux jusqu'ici réglèrent tous les problèmes de la vie ordinaire. Cette association si heureuse dans la vie privée produirait le même effet dans la vie publique et dans le gouvernement de l'Empire. »

Voilà comment petit à petit le féminisme s'implante en Angleterre !

ANNALES DE SAINT-JOSEPH

La Confrérie de Saint-Joseph du Mont-Royal vient de se donner un organe dont le premier numéro a paru ces jours derniers sous le titre : *Annales de Saint-Joseph*.

Cette revue est sous la direction des RR.PP. de Sainte-Croix, de la Côte des Neiges, Montréal.

Elle s'attachera tout particulièrement à répandre au Canada et aux Etats-Unis la dévotion du chaste Epoux de Marie, et elle mettra en lumière les merveilles qui s'opèrent depuis quelques années à l'oratoire Saint-Joseph.

La *Croix* souhaite aux *Annales* la plus cordiale bienvenue.

A Tripoli, on perquisitionne, on arrête, on juge et on pend.

LE Grand Concours de la Croix

Trente piastres en or
Vingt piastres en or
Dix piastres en or

Seront données aux trois personnes qui obtiendront le plus d'abonnements à "Croix" au prix réduit d'une piastre par année depuis le 20 octobre 1911 au 1er mai 1912

D'AUTRES RECOMPENSES TRES APPRECIABLES OFFERTES A TOUS LES AUTRES PROPAGATEURS

LES CONDITIONS DU CONCOURS

1° Ce concours, ouvert le 20 octobre dernier, à midi, sera fermé le 1er mai prochain, à midi.
2° Durant ce concours, le prix régulier de l'abonnement à la *Croix*, qui est de deux piastres, est réduit à une piastre par année, payable d'avance, pour tout nouvel abonné qui se fera inscrire sur nos listes.

PRIX SPECIAUX

3° La personne qui aura obtenu le plus de nouveaux abonnements annuels à la *Croix* au prix d'une piastre chacun aura droit à Trente piastres en or.
4° La personne qui viendra en second lieu par le nombre d'abonnements aura droit à Vingt piastres en or.
5° La personne qui sera en troisième lieu aura droit à Dix piastres en or.

AUTRES PRIX

6° En outre de ces trois grands prix, nous offrons les récompenses suivantes :
a.—Toute personne qui nous aura obtenu cinq nouveaux abonnements annuels au prix d'une piastre chacun aura droit, à son choix, à une des œuvres de la 1ère série énumérées plus bas.
b.—Toute personne qui nous aura obtenu dix nouveaux abonnements annuels aura droit à une œuvre de chacune des deux premières séries.
c.—Toute personne qui nous aura obtenu quinze nouveaux abonnements annuels aura droit à une œuvre de chacune des trois premières séries.
d.—Toute personne qui nous aura obtenu vingt nouveaux abonnements annuels aura droit à une œuvre de chacune des quatre séries.

1ère Série

A propos de la guerre, par Louis Veillot.
Légendes du Nord-Ouest, par l'abbé G. Dugas.
Du Pape, par J. de Mais-tre.
Introduction à la vie dévote, par S. François de Sales.
Dans la Tourmente, par Ernest Daudet.
Lettres spirituelles de S. François de Sales.
La jeune fille et la Vierge chrétienne à l'école des saints.
Le jeune homme comme il faut.
Un voyageur des pays d'en haut, par l'abbé G. Dugas.
La Ligue de l'Enseignement, par Henri Bernard.
Fils d'Emigré, par Ernest Daudet.
Cœur magnanime, par Rose de Provence.
Le catholique d'action, par le P. Palau, S. J.
La condamnation du modernisme social dans la censure du Sillon, par Mgr Henri Delassus.
Pensées, par Pascal.
L'homme tel qu'il doit être.

2e Série

Direction et Conseils pratiques aux institutrices chrétiennes, par l'auteur des « Paillettes d'or ».
Le Libéralisme est un péché, par don Félix Sarda.
Manuel d'Economie politique, par J. Schrijvers, s. s. r.
La question juive, par Mgr Henri Delassus.
Corbin et d'Aubécourt, par Louis Veillot.
L'illusion libérale, par Louis Veillot.
Soirées de Saint-Pétersbourg (2 vol.), par J. de Mais-tre.
Traité de l'amour de Dieu, par S. François de Sales (2 vol.).
L'Art d'arriver au vrai, par Balmès.
Ferdinand Brunetière; l'homme, le critique, l'orateur, le catholique, par Mgr Delmont.
Manuel de Pédagogie, par Edmond Gabriel.

3e Série

L'américanisme et la conjuration antichrétienne, par Mgr Henri Delassus.
Historiettes et Fantaisies, par Louis Veillot.
Histoire de l'Ouest canadien, par l'abbé G. Dugas.
L'oublié, par Laure Conan, ouvrage couronné par l'Académie Française.
La question religieuse aux Etats-Unis, par J.-P. Tardivel.
Une fleur canadienne, par le Père Pampalon, c. ss. s.
Vérités sociales et erreurs démocratiques, par Mgr Henri Delassus.
Une fleur mystique de la Nouvelle-France, par le Père L. Hudon, s.
Sur les chemins de la croyance, par F. Brunetière.
Restez chez vous, illustré, par Pierre L'Ermite.
Lisez-moi ça!, illustré, par Pierre L'Ermite.
Et ça?, illustré.
Floral, par Roger des Fourniels.

4e Série

Chacun de ces ouvrages vaut au moins une piastre.
Sermons de saint Alphonse de Liguori, docteur de l'Eglise, 2 vol., nouvelle édition.
Les Odeurs de Paris, par Louis Veillot.
Le parfum de Rome, par Louis Veillot.
Confession de saint Augustin, texte, traduction et notes d'après Mgr Péronne (4 vol.).
Notes de voyages, par J. Tardivel.
Vers la Terre-Sainte, par l'abbé J.-A. L'Archevêque.
Foi et raison, cours d'apologétique; beau volume de 600 pages, avec notes marginales.
Lettres apostoliques et Ecclésiastiques de Léon XIII (7 vol.).
Lettres apostoliques et Ecclésiastiques de Pie X (4 vol.).
Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie, par Montalembert (2 vol.).
Modernisme et Modernisme, par Mgr Delmont.
La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par Louis Veillot.

APPEL A MESSIEURS LES CURES

Nous demandons tout particulièrement à Messieurs les Curés d'intéresser à ce concours les jeunes gens et les jeunes filles de leurs paroisses. Il faut que ce mouvement de propagande soit général.

LA DIRECTION DE LA CROIX

L'ECONOMIE SCOLAIRE

La Caisse d'Economie scolaire de l'Académie Saint-Jean-Baptiste, fondée le 16 octobre dernier, a déjà déposé en banque, au 26 décembre courant, la jolie somme de \$814.12. Sur 1217 élèves inscrits à l'Académie 606 ont fait des versements, soit une moyenne de \$1.34 par élève.

On présentera, prochainement, à la Chambre française, un projet de loi à l'effet d'interdire la fabrication et la vente de l'absinthe. Les sanctions seront des plus sévères. Les amendes varient, en vérité, de 500 à 10,000 francs, pour la vente, et de 100 à 500 francs pour la fabrication.

La famille impériale du Céleste Empire quittera Pékin et la convention nationale devra décider du régime gouvernemental futur de la Chine.

LE DÉCRET "NE TEMERE"

Nous avons fait une nouvelle édition du décret *Ne temere*, texte latin et traduction française en regard. En vente aux bureaux de la *Croix*.

Avis importants

1. — L'abonnement à la *Croix* est payable d'avance et nous invitons nos lecteurs à satisfaire fidèlement à cette obligation.
2. — Tout chèque de l'ordre de la *Croix* ou de son directeur doit être fait payable au pair à Montréal. S'il ne l'est pas, le signataire doit ajouter, au montant qu'il veut payer, 15 cts pour les frais de perception dudit chèque.
3. — Tout lecteur qui désire cesser de recevoir la *Croix* doit au préalable payer tout ce qu'il doit à notre administration et nous aviser LUI-MEME de son désir. Autrement, s'il compte sur son maître de poste pour nous donner tel avis, il doit s'attendre à des désagréments, car, souvent, le maître de poste oublie ou néglige de le faire et de là naissent des différends dont nous voudrions éviter les conséquences à nos lecteurs.

LA DIRECTION

DECRET "NE TEMERE"

Les fiançailles et le mariage

On peut se procurer à la *Croix* le décret *Ne temere* sur les fiançailles et le mariage.

Nous en avons fait une édition spéciale du texte latin avec la traduction française en regard.

Vu la tempête qu'il soulève au Canada de la part des protestants toutes les nuances, il importe que tous les catholiques soient bien au courant sur les termes propres du décret de l'observer à l'occasion et d'en en mesure de repousser au besoin les attaques de ses adversaires.

Pour la propagande, nous avons établi les prix suivants, franco :

1 exemplaire	.10
25 "	\$1.75
100 "	5.00

Caractère bien lisible.—Jolie couverture.